

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 15 avril 2026****Délibération N° DE 2026 015**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
46	36	42
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE LUPIAC, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, VILLENEUVE William, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, HUSSON Xavier, ANDRIEU Philippe, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, COUDERC Vannessa, ELORZA Thibaut, GAVARRET Philippe, DE DIEGO André, MORERA Raymond, LEVEQUE Didier, BORDERES Mikaël, BERTOLLA Frédéric, ZAUGG Gilles, PEFFAU Philippe, BACHELLERIE Serge, CAUQUIL Sophie, ESPIE Christiane, GHION Fabien, MARIE Isabelle, GHIO Lisa

Représentés : BROSSARD Sandrine représentée par MORERA Raymond, CAVALIERE Andrew représenté par BRANA Véronique, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, PUJO Maëlle représentée par GHION Fabien, FAURE Francis représenté par MARIE Isabelle, RIVIERE Benoît représenté par GHIO Lisa

Absents et Excusés : MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, RAFFIN Hubert suppléé par ELORZA Thibaut, CANTAN Philippe, GEYRES Laurent

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Véronique THIEUX LOUIT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF) de la Communauté

La Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac (CCAF) est régie par la nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2024.

Dans ce cadre, il est donc proposé à l'assemblée d'approuver le projet de RBF ci-joint qui fixe les règles de gestion applicable à la Communauté pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion

pluriannuelle et financière des crédits et l'information des

Ainsi, ce dernier précise :

. en matière de **gestion pluriannuelle des crédits** : définition des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE), adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de **fongibilité des crédits** : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de **procéder à des mouvements de crédits entre chapitres** (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de **gestion des crédits pour dépenses imprévues** : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil communautaire APPROUVE le projet de règlement budgétaire et financier de la Communauté (document annexé). Il est précisé que ce règlement s'appliquera au budget principal et aux budgets annexes concernés de la CCAF.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Véronique THIEUX LOUIT
Secrétaire de séance

Publié le 17/04/26
Transmis à la Préfecture le 17/04/26